

Les Nouvelles

Direction de la formation et de la qualification

SOMMAIRE

Mot du directeur	1
Nouveaux programmes de formation reconnus à l'Autorité	2
Indexation des frais	2
Mise à jour des formulaires	2
Calendrier des examens	2
Utilisation du dictionnaire en salle d'examens	2
Nouveau site Web de l'Autorité	2
Capsule Info : Cycle de vie d'une question d'examens	3

Les Nouvelles est une publication qui s'adresse aux formateurs et aux recruteurs de l'industrie des produits et services financiers ainsi qu'aux postulants au certificat de représentant.

Les Nouvelles est la référence par excellence pour les exigences de formation minimale (cours et programmes de formation exigés), les examens et le stage.

Les Nouvelles utilise le masculin dans le seul but d'alléger le texte.

Chers lecteurs et lectrices,

Je profite de cette première publication de l'année 2007 pour me présenter car depuis le 10 juillet dernier, j'assume la fonction de directeur de la formation et de la qualification.

Après avoir débuté ma carrière comme enseignant, j'ai œuvré au sein du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport comme responsable de la formation sectorielle et de l'ingénierie de la formation. Ensuite, j'ai poursuivi mes activités professionnelles à titre d'adjoint à la Direction des études au Cégep de l'Outaouais.

Je suis maintenant heureux de relever, avec l'équipe en place, les nombreux défis de la Direction de la formation et de la qualification à l'Autorité des marchés financiers. Pour ce faire, je souhaite poursuivre la collaboration déjà établie avec vous à titre de partenaires et à l'avance, je vous remercie de votre collaboration.

Comme vous le savez déjà, cette direction gère l'entrée en carrière des postulants qui désirent obtenir un certificat en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. Pour réaliser ses objectifs, la direction s'est dotée de cinq grands secteurs :

1. Le développement des normes de qualification;
2. La reconnaissance de scolarité et d'expérience;
3. Le développement des manuels de référence;
4. Le développement des examens;
5. Le traitement des examens et des stages.

Outre le directeur, l'équipe se compose de sept professionnels, huit techniciens et une adjointe administrative. La Direction de la formation et de la qualification est une équipe spécialisée qui reflète très bien la diversité des expertises requises dans un organisme comme le nôtre.

En terminant, je vous informe que nous travaillons présentement sur plusieurs projets dont la mise à jour - très attendue - des manuels de référence en assurance de personnes. À cet effet, je vous confirme que, dès que possible, un nouvel échéancier vous sera communiqué afin que vous puissiez planifier la transition requise dans chacun de vos organismes.

Au nom de tout le personnel de la Direction de la formation et de la qualification, je vous souhaite une bonne année 2007!

René Brisson



NOUVEAUX PROGRAMMES DE FORMATION RECONNUS PAR L'AUTORITÉ

En 2006, l'Autorité des marchés financiers a reconnu plusieurs nouveaux cours et programmes :

Discipline de l'assurance de personnes

- L'AEC LCA.1P offerte par le Collège Ellis et par le Cégep régional de Lanaudière;
- L'AEC LCA.BH qu'offrira le Séminaire de Sherbrooke;

Discipline de l'assurance collective de personnes

- Le cours de fiscalité (655-473-05) offert par le Cégep de Lévis-Lauzon;

Disciplines de l'assurance de dommages et de l'expertise en règlement de sinistres

- L'AEC LCA.6A modifiée est désormais offerte de façon uniforme dans 17 collèges, membres du Comité de collèges en assurance de dommages, à la suite de la signature d'un protocole d'entente. La plupart d'entre eux donnaient déjà des formations en assurance de dommages et en expertise en règlement de sinistres. Le programme est nouvellement offert au Cégep de St-Jérôme, au Collège Vanier (en anglais) et au Cégep de Matane;
- L'AEC qu'offrira le Collège de l'Estrie;

Catégories de discipline de l'assurance de dommages des particuliers et de l'expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers

- L'AEC LCA.BF qu'offrira le Collège CDI;
- L'AEC LCA.6D qu'offriront le Collège Laflèche et l'Académie de l'Entrepreneurship Québécois;

Mention D (courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière)

- Le cours *Loi sur le courtage et ses règlements* (415-779-94) offert par le Centre d'études collégiales de Varennes et par le Cégep de Sorel Tracy;
- Le cours *Crédit hypothécaire* (410-718-88) offert par l'Académie de l'Entrepreneurship Québécois.

Pour connaître la liste complète des formations reconnues par l'Autorité, vous pouvez consulter le site Web ou appeler au Centre de renseignements.

INDEXATION DES FRAIS

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les frais pour les examens sont passés de 118 \$ à 119 \$. Ainsi, les formulaires d'inscription aux examens ont été corrigés pour tenir compte de cette augmentation.

MISE À JOUR DES FORMULAIRES

Nous vous rappelons que la Direction de la formation et de la qualification met à jour régulièrement ses formulaires. Pour ne pas retarder l'analyse de votre dossier, assurez-vous de toujours utiliser la dernière version des formulaires disponible sur notre site Web. De plus, un nouveau formulaire intitulé « Demande de report ou d'annulation d'examens » sera disponible à compter du mois de février 2007.

CALENDRIER DES EXAMENS

Le calendrier des examens pour la période allant de mai 2007 à octobre 2007 inclusivement est établi. À compter du mois de février 2007, vous le trouverez sur notre site Web ou en communiquant avec notre Centre de renseignements. Afin de respecter les dates limite d'inscription, nous vous suggérons de vous y référer.

UTILISATION DU DICTIONNAIRE EN SALLE D'EXAMENS

Depuis le début janvier 2007, les postulants peuvent utiliser un dictionnaire lors de la passation de leurs examens. Cependant, cette consigne ne s'applique qu'aux postulants qui ont l'autorisation de consulter leurs volumes et/ou leurs notes de cours durant les examens. Cette information est mentionnée sur l'avis de convocation et dans le document intitulé *Consignes relatives aux examens* qui est transmis avec l'avis de convocation.

NOUVEAU SITE WEB DE L'AUTORITÉ

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à visiter le nouveau site Web de l'Autorité des marchés financiers, à l'adresse suivante : <http://www.lautorite.qc.ca/>. La nouvelle interface du site Web de l'Autorité est en ligne depuis le 13 novembre dernier. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une refonte complète du site, le remodelage a permis l'intégration des sites patrimoniaux afin d'offrir une interface unifiée facilitant la navigation. Dans la rubrique destinée au futur professionnel, vous trouverez toute l'information nécessaire à l'entrée en carrière. Bonne navigation.

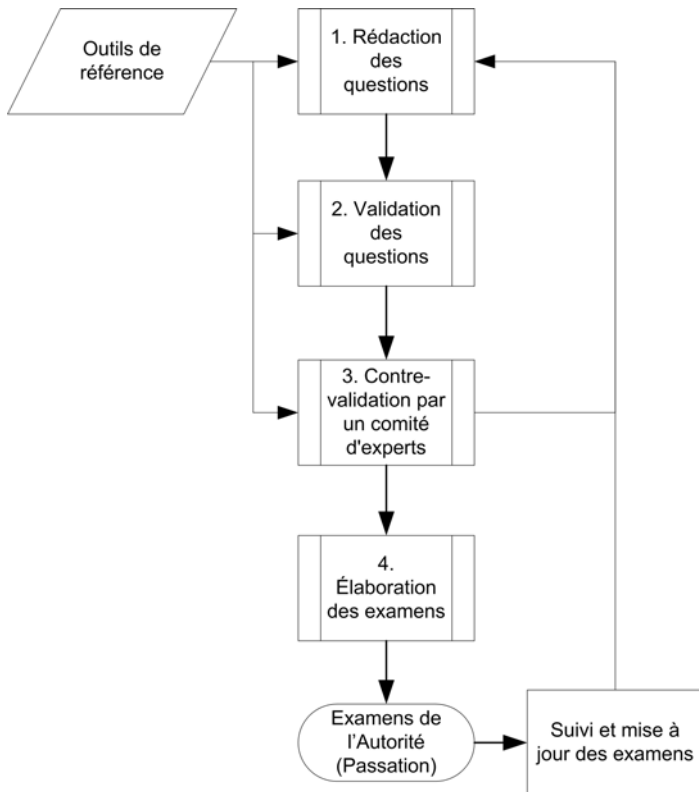


CAPSULE INFO: CYCLE DE VIE D'UNE QUESTION D'EXAMENS

CAPSULE 4 : LA VALIDATION DES QUESTIONS D'EXAMENS

Dans la publication *Les Nouvelles* de l'hiver 2006 (Volume 3, Numéro 1), nous vous avons présenté le processus menant à la rédaction des questions d'examens. Nous traiterons dans cette quatrième capsule de la validation des questions d'examens.

Le schéma du processus d'élaboration des examens



LA VALIDATION DES QUESTIONS D'EXAMENS

Une fois que les questions d'examens ont été rédigées par des experts de contenu chevronnés selon des critères précis, et que ces experts ont apporté des correctifs aux questions à la suite des recommandations des docimologues* de l'Autorité, ces questions sont soumises à d'autres experts de contenu pour obtenir un deuxième avis selon les mêmes critères que ceux qui ont servi à leur construction. Bien entendu, le tout est fait de façon anonyme. C'est la validation des questions.

*spécialistes en mesure et évaluation

Le but de la validation des questions d'examens est de s'assurer que toutes les questions respectent bien les exigences de qualité définies dans la capsule précédente, qu'elles mesurent bien ce qu'elles prétendent mesurer et qu'elles sont exemptes de biais, c'est-à-dire qu'elles ne pénaliseront pas indûment les postulants.

Pour ce faire, les experts participant à la validation devront analyser chaque question à l'aide d'une grille de validation et se prononcer entre autres sur :

- la capacité des questions à mesurer la compétence d'un postulant compte tenu des habiletés précisées dans le tableau de spécification¹;
- l'adéquation entre le contenu des questions et celui des manuels de référence;
- l'accessibilité du niveau de difficulté des questions compte tenu du public cible (postulants en début de carrière);
- la clarté et la simplicité du vocabulaire utilisé;
- la représentativité de la terminologie utilisée dans le milieu des assurances en général;
- la pertinence des questions par rapport à la pratique professionnelle.

Pour chaque question rédigée, le valideur doit aussi justifier la bonne réponse et la documenter par rapport au tableau de spécification et au manuel de référence.

On invite aussi le valideur à réécrire un item dont la mise en situation, la question ou les choix de réponse lui paraissent ambigus, de façon à le rendre univoque.

Le traitement des résultats de la validation par des analystes en mesure et évaluation

À la suite de la validation, les docimologues de l'Autorité examinent le degré de concordance entre les experts rédacteurs et les experts valideurs.

Les questions sur lesquelles les rédacteurs et les valideurs s'entendent intégralement sont codifiées par les docimologues de l'Autorité et versées dans différentes banques de questions selon les compétences qu'elles évaluent. Elles sont alors prêtes à l'utilisation dans la confection des examens. Une traduction en langue anglaise en sera faite par des professionnels en traduction de l'Autorité, ayant une excellente maîtrise de la terminologie du monde des assurances.

Les questions sur lesquelles ils ne s'entendent pas, quel que soit le point de divergence, seront soumises à la contre-validation.

Dans notre prochaine capsule, nous allons présenter le processus de contre-validation des questions d'examens. C'est à suivre!

¹ Ce volet est traité dans le vol. 2, n° 2, Été 2005

POUR NOUS JOINDRE

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Centre de renseignements

Québec : (418) 525-2263
Montréal : (514) 395-2263
Sans frais : 1 877 395-2263
renseignements-industrie@lautorite.qc.ca

Site Web

www.lautorite.qc.ca

Directeur de la formation et de la qualification

René Brisson

Pour recevoir **Les Nouvelles** par courriel, faites-nous parvenir votre nom et vos coordonnées pour notre liste d'envoi électronique, à l'adresse suivante :
formation@lautorite.qc.ca

